

Droits de scolarité des programmes menant à un grade, 2022-2023

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 7 septembre 2022

De nouvelles données de l'enquête Frais de scolarité et de subsistance (FSS) révèlent l'ampleur de l'inflation qui touche les étudiants de niveau postsecondaire à temps plein en ce qui concerne leurs droits de scolarité et autres coûts. Les tableaux de données accompagnant le présent communiqué ont été mis à jour à partir des données de l'année universitaire 2022-2023, et de nouveaux tableaux présentant des montants en dollars constants ont été ajoutés pour explorer l'évolution des droits de scolarité au fil du temps pour les étudiants canadiens et étrangers.

L'inflation est à la hausse dans la plupart des secteurs et dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. D'avril 2021 à avril 2022, l'Indice des prix à la consommation canadien (IPC) a affiché une augmentation de 6,8 %. Ces pressions inflationnistes touchent divers secteurs, mais aussi de nombreux groupes socioéconomiques, à des degrés divers. Le pouvoir d'achat des étudiants de niveau postsecondaire est plus susceptible d'être touché, car leurs principales dépenses sont liées à la nourriture, au loyer et aux droits de scolarité.

Le prix des aliments continue d'augmenter, les Canadiens payant 9,7 % de plus pour les aliments achetés entre avril 2021 et avril 2022, ce qui représente la plus forte augmentation depuis septembre 1981. Un communiqué récent a révélé que [les frais de logement avaient également augmenté à un rythme sans précédent depuis 1983](#). Les prix des loyers ont augmenté dans les provinces les plus peuplées : l'Ontario (+5,3 %), le Québec (+4,3 %) et la Colombie-Britannique (+6,4 %). Ces provinces affichent également les taux d'inscription les plus élevés aux programmes d'études postsecondaires. Le [dernier portrait de la variation sur 12 mois de l'IPC](#) indique également que les droits de scolarité sont en hausse dans toutes les provinces, les augmentations allant de 0,3 % en Ontario à 5,7 % en Alberta. Selon l'enquête [FSS pour 2021-2022](#), l'augmentation observée en Alberta a été causée par une restructuration des droits de scolarité à l'échelle de la province.

Les nouvelles données de l'enquête FSS montrent que les droits de scolarité moyens, en dollars constants pour corriger les données en fonction de l'inflation, ont diminué pour les étudiants canadiens de 2018-2019 à 2022-2023. Cependant, pour les étudiants étrangers, les droits de scolarité moyens en dollars constants ont continué à augmenter au fil du temps, particulièrement pour les étudiants inscrits à un programme de premier cycle. Pour explorer davantage les tendances mises à jour des droits de scolarité par domaine d'études, par différents niveaux d'études et parmi les provinces et territoires, consultez le nouvel outil de visualisation « [Tableau de bord de l'éducation des étudiants du primaire au niveau postsecondaire : inscriptions, sanctions d'études et droits de scolarité](#) ».

Les étudiants des cycles supérieurs de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique paient les droits de scolarité les plus élevés

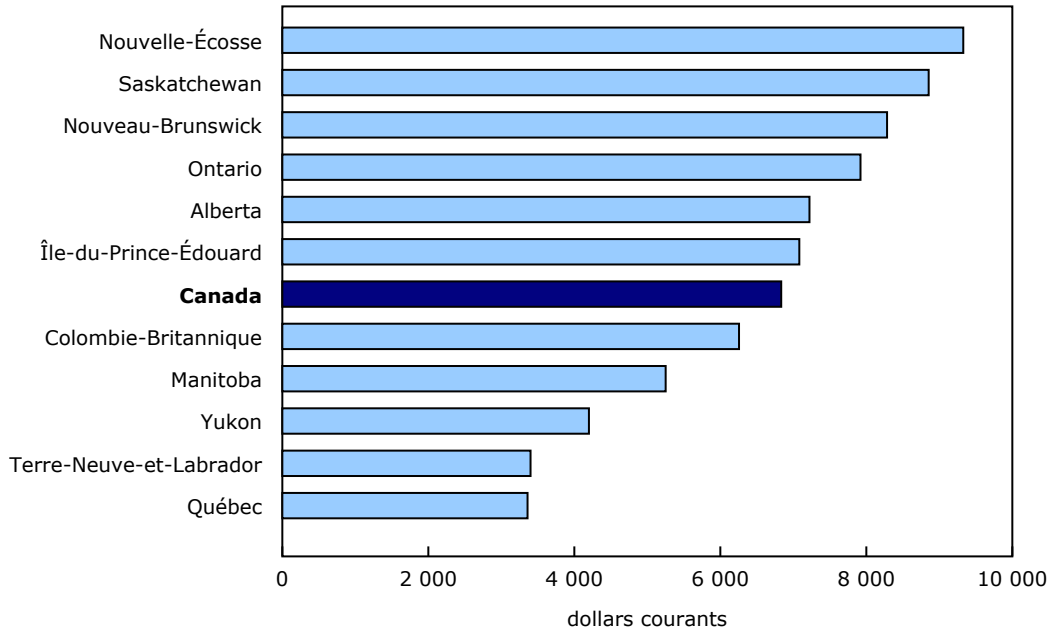
Comme les coûts des études au Canada relèvent presque entièrement de la compétence provinciale, les droits de scolarité pour les étudiants de niveau postsecondaire à temps plein varient d'une province à l'autre. À l'échelle nationale, les étudiants des cycles supérieurs à temps plein paieront, en moyenne, 7 437 \$ en 2022-2023, tandis que les étudiants de premier cycle paieront 6 834 \$. Cela représente une augmentation de 1,7 % et de 2,6 % par rapport à l'année précédente pour les étudiants des cycles supérieurs et de premier cycle, respectivement.

En 2022-2023, les étudiants des cycles supérieurs de la Nouvelle-Écosse paieront 10 591 \$, ce qui représente 42,4 % de plus que la moyenne canadienne. De même, en Ontario (9 385 \$) et en Colombie-Britannique (9 994 \$), les étudiants des cycles supérieurs paieront respectivement 26,2 % et 34,4 % de plus que la moyenne. Par contre, les droits de scolarité à Terre-Neuve-et-Labrador (3 759 \$) et au Québec (3 582 \$) sont les plus bas au Canada, soit 49,5 % et 51,8 % sous la moyenne nationale, respectivement.



Les droits de scolarité des étudiants de premier cycle varient aussi d'une province à l'autre. Comme les étudiants des cycles supérieurs, les étudiants de premier cycle de la Nouvelle-Écosse assumeront les droits de scolarité les plus élevés (9 328 \$), qui sont supérieurs de 36,5 % à la moyenne canadienne. Cinq autres provinces se situent au-dessus de la moyenne nationale, la différence relative variant de 29,6 % en Saskatchewan à 3,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

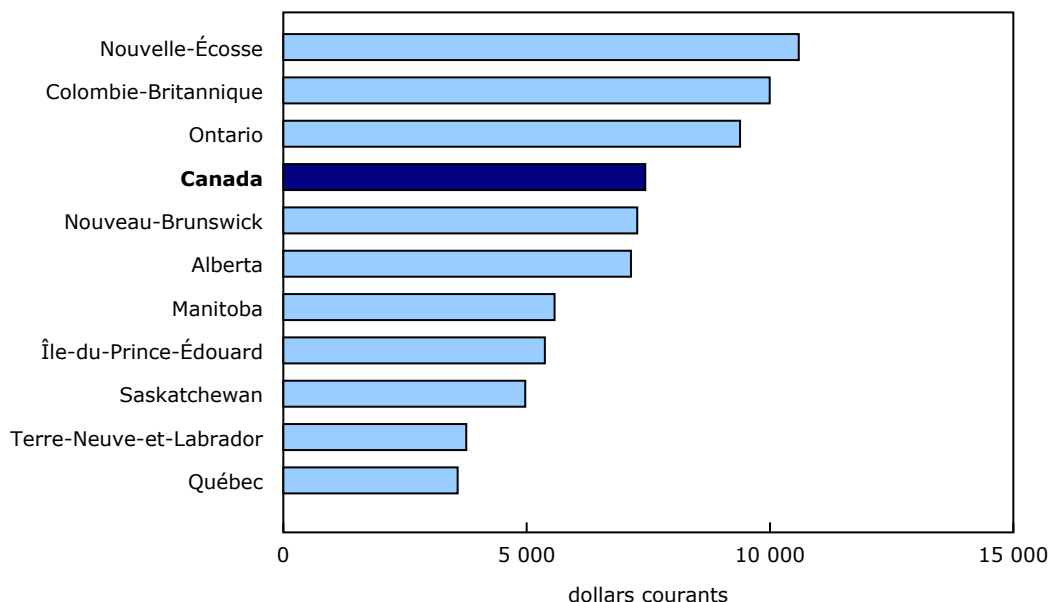
Graphique 1
Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle, selon la province ou le territoire, 2022-2023



Source(s) : Tableau 37-10-0003-01.

Graphique 2

Droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de cycles supérieurs, selon la province, 2022-2023



Source(s) : Tableau 37-10-0004-01.

Des différences importantes sont observées dans les droits de scolarité selon le niveau et le domaine d'études

En 2022-2023, ce sont les étudiants canadiens des cycles supérieurs qui paieront les droits de scolarité les plus élevés pour la maîtrise en administration des affaires (MBA) pour cadres (53 227 \$) et le programme de MBA régulier (30 464 \$). Les étudiants de cycles supérieurs à temps plein en affaires, gestion et administration publique (14 823 \$) et en dentisterie (13 223 \$) paieront également des droits de scolarité plus élevés, suivis des étudiants en mathématiques, en informatique et en sciences de l'information (8 902 \$) et en génie (7 454 \$). Les droits de scolarité de ces quatre domaines sont tous supérieurs au coût moyen national des programmes de cycles supérieurs, qui est passé à 7 437 \$ (+1,7 %) en 2022-2023.

Au cours de la même période, les étudiants canadiens de premier cycle inscrits dans les six programmes menant à l'obtention d'un grade professionnel suivants paieront les droits de scolarité moyens les plus élevés : dentisterie (23 963 \$), médecine (15 182 \$), médecine vétérinaire (14 838 \$), droit (13 222 \$), pharmacie (12 291 \$) et optométrie (10 389 \$). Selon les données du Système d'information sur étudiants postsecondaires, ces six programmes représentent, en moyenne, un peu plus de 3,7 % de toutes les inscriptions des étudiants canadiens de premier cycle chaque année. D'autres programmes de premier cycle qui devront également faire face à des droits de scolarité plus élevés que la moyenne nationale (6 834 \$) en 2022-2023 sont le génie (8 527 \$), les affaires, gestion et administration publique (7 207 \$) et les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information (7 012 \$).

La décision de payer des droits de scolarité plus élevés pour un domaine d'études donné peut être motivée par les possibilités d'emploi et les rendements prévus. Par exemple, en examinant la cohorte des diplômés de 2015, [l'outil interactif pour les résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et des universités](#) montre que les diplômés ayant un doctorat en affaires, gestion et administration publique avaient le revenu d'emploi médian le plus

élevé (109 600 \$) cinq ans après l'obtention du diplôme. La même source indique également que les diplômés ayant un grade professionnel avaient tendance à avoir un revenu d'emploi médian plus élevé (101 600 \$) comparativement aux autres domaines d'études.

Les écarts dans les droits de scolarité varient également selon le niveau de scolarité. Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein en affaires, gestion et administration publique paieront 105,7 % de plus que leurs homologues de premier cycle. De même, les étudiants des cycles supérieurs en éducation paieront en moyenne 30,8 % de plus que les étudiants de premier cycle. Ces droits plus élevés, qui ont tendance à augmenter avec le niveau d'études, sont conformes aux incitatifs attendus en retour. Selon une récente étude sur les [résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et des universités, cohorte de 2010 à 2015](#), les titulaires d'une maîtrise gagnaient en moyenne plus d'un tiers de plus que ceux titulaires d'un grade de premier cycle. Les écarts étaient particulièrement prononcés dans les domaines de l'éducation (58,0 %) et des affaires, gestion et administration publique (45,0 %).

Tableau 1
Droits de scolarité moyens pour les étudiants canadiens à temps plein de premier cycle et de cycles supérieurs, selon les domaines d'études, 2022-2023

	Cycles supérieurs	Premier cycle	Différence
	dollars courants		%
Total, domaine d'études	7 437	6 834	8,8
Affaires, gestion et administration publique	14 823	7 207	105,7
Éducation	6 747	5 158	30,8
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	8 902	7 012	27,0
Sciences infirmières	6 956	5 995	16,0
Sciences physiques et de la vie, et technologies	6 935	5 992	15,7
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	7 166	6 207	15,5
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	6 056	5 864	3,3
Agriculture, ressources naturelles et conservation	6 045	6 031	0,2
Architecture	6 697	6 718	-0,4
Services personnels, de protection et de transport	5 839	5 894	-0,9
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 681	6 135	-7,4
Génie	7 454	8 527	-12,6
Sciences humaines	4 898	5 889	-16,8
Dentisterie	13 223	23 963	-44,8
Droit	6 589	13 222	-50,2
Optométrie	4 508	10 389	-56,6
Pharmacie	4 403	12 291	-64,2
Médecine vétérinaire	4 018	14 838	-72,9
Maîtrise en administration des affaires (MBA) pour cadres	53 227
Programme de MBA régulier	30 464
Médecine	...	15 182	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Source(s) : Tableaux [37-10-0003-01](#) et [37-10-0004-01](#).

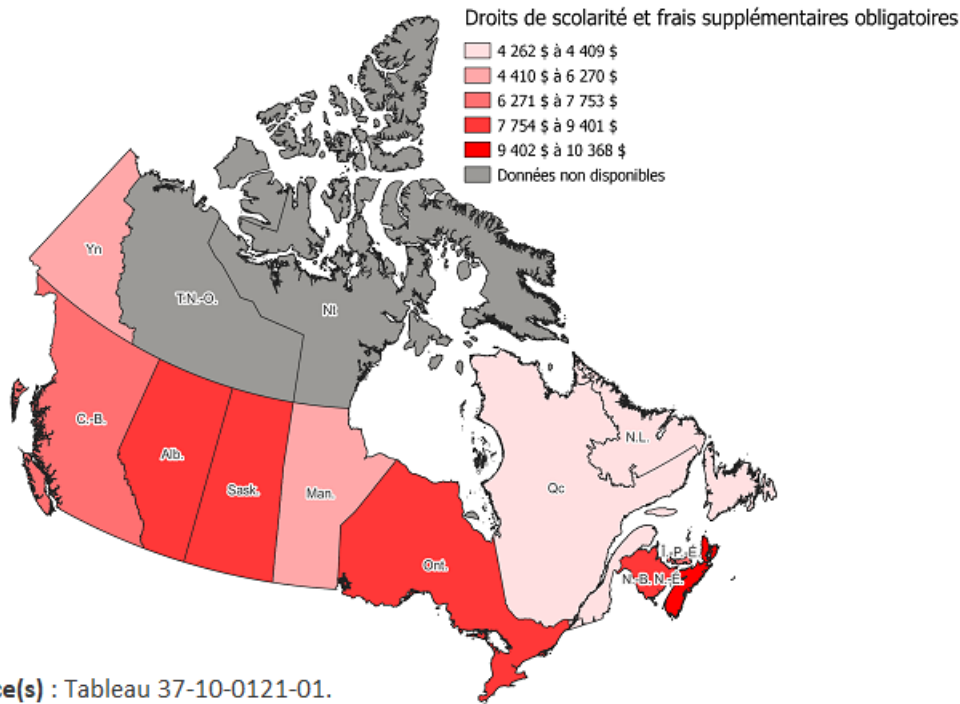
L'Alberta affiche les frais obligatoires supplémentaires les plus élevés

Les frais obligatoires supplémentaires sont des coûts supplémentaires que les étudiants doivent déboursier en plus des droits de scolarité. Ils s'appliquent à tous les étudiants canadiens, quels que soient leurs domaines d'études, et peuvent couvrir les services de santé aux étudiants, les associations étudiantes et les frais liés au sport.

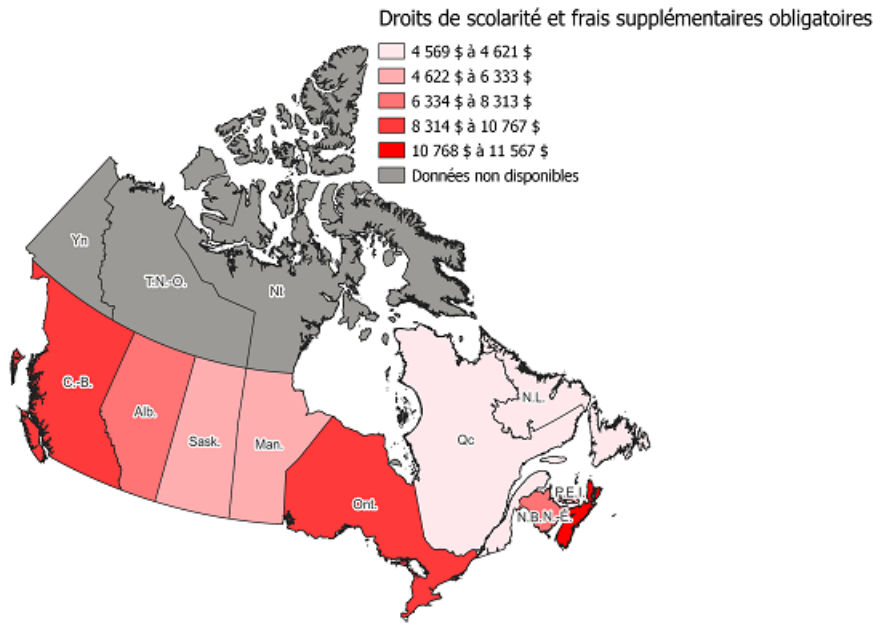
Tout comme les droits de scolarité, les frais obligatoires supplémentaires varient également selon la province. En 2022-2023, les étudiants canadiens de premier cycle en Alberta paieront les frais obligatoires les plus élevés (1 286 \$), soit 23,8 % au-dessus de la moyenne canadienne (1 039 \$). Les étudiants de premier cycle du Yukon paieront les frais obligatoires les plus bas (390 \$), soit 62,5 % de moins que la moyenne canadienne.

L'Alberta affiche également les frais obligatoires supplémentaires les plus élevés pour les étudiants canadiens de cycles supérieurs (1 170 \$), ce qui représente environ 16,9 % de plus que la moyenne nationale. Les étudiants canadiens de cycles supérieurs ont tendance à payer des frais obligatoires supplémentaires moins élevés que leurs homologues de premier cycle, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, où les deux niveaux de scolarité paient des frais comparables.

Carte 1 – Frais de scolarité et frais obligatoires supplémentaires moyens des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle, par province, 2022-2023



Carte 2 – Frais de scolarité et frais obligatoires supplémentaires moyens des étudiants canadiens à temps plein de cycles supérieurs, par province, 2022-2023



Source(s) : Tableau 37-10-0121-01.

L'écart entre les droits de scolarité des étudiants étrangers et ceux des étudiants canadiens continue de se creuser

Selon un récent communiqué portant sur le [Système d'information sur les étudiants postsecondaires](#), le nombre d'étudiants étrangers est en hausse, surtout dans les collèges. De 2015-2016 à 2019-2020, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les collèges a augmenté de 154,0 %, tandis que le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités s'est accru de 39,6 % au cours de la même période. Près du tiers des étudiants étrangers étaient inscrits en affaires, gestion et administration publique au cours de l'année universitaire 2019-2020.

À l'échelle nationale, en 2022-2023, les étudiants étrangers de premier cycle paieront en moyenne 36 123 \$, en hausse d'environ 8,0 % par rapport à la période précédente. Comme les étudiants canadiens, les étudiants étrangers paieront des droits de scolarité plus élevés pour la médecine vétérinaire (68 256 \$), la dentisterie (59 515 \$) et la médecine (58 790 \$).

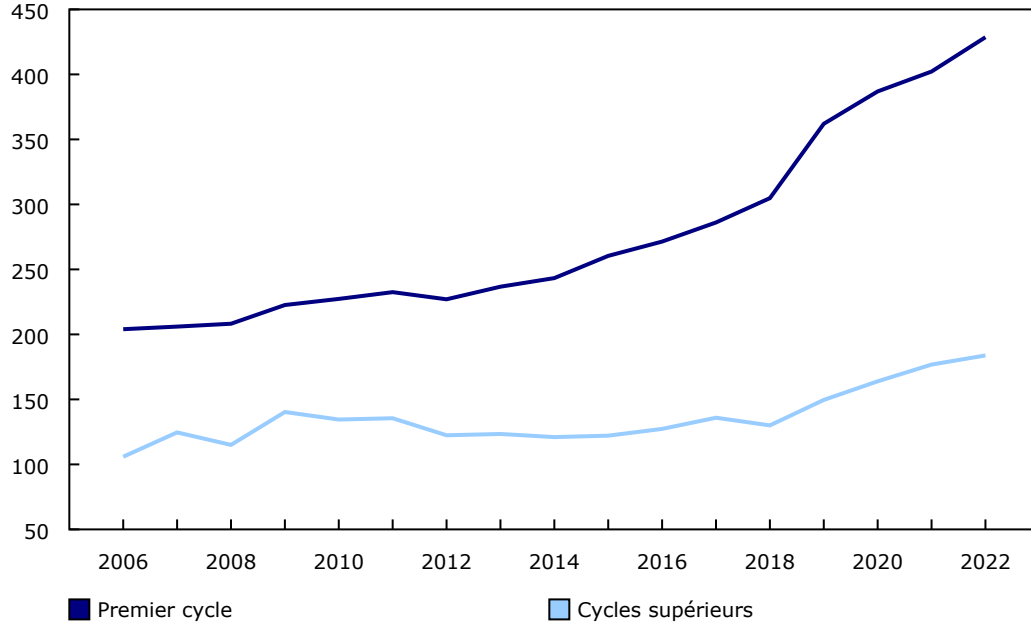
Au cours de la même période, les droits de scolarité moyens des étudiants étrangers de cycles supérieurs seront de 21 111 \$, ce qui représentera une augmentation de 4,3 % par rapport à la période précédente. Les droits de scolarité pour une (MBA) pour cadres (76 687 \$) et un programme de MBA régulier (41 767 \$) continuent d'être parmi les plus élevés.

Les droits de scolarité moyens des programmes des étudiants étrangers de cycles supérieurs (27 149 \$) et de premier cycle (45 242 \$) sont les plus élevés en Ontario. À l'inverse, Terre-Neuve-et-Labrador affiche les droits de scolarité moyens les plus bas pour les étudiants étrangers de premier cycle (16 786 \$) et de cycles supérieurs (5 327 \$).

Graphique 3

Différences relatives entre les droits de scolarité des étudiants étrangers et ceux des étudiants canadiens, Canada, 2006 à 2022

Différence (%)



Source(s) : Tableaux 37-10-0003-01, 37-10-0004-01, 37-10-0005-01 et 37-10-0006-01.

Dans l'ensemble, les étudiants étrangers paient des frais de scolarité supérieurs à ceux des étudiants canadiens. Toutefois, l'écart varie selon le niveau de scolarité et tend à se creuser au fil du temps. L'écart entre les droits de scolarité des étudiants canadiens et ceux des étudiants étrangers est plus important pour les étudiants de premier cycle que pour les étudiants des cycles supérieurs, et cet écart a augmenté considérablement au fil du temps. En 2006-2007, les étudiants internationaux de cycles supérieurs payaient 106,0 % de plus que les étudiants canadiens, tandis que les étudiants de premier cycle défrayaient 204,0 % de plus. L'écart continue d'avoir une tendance à la hausse. En 2022-2023, les étudiants étrangers de premier cycle déboursent 429,0 % de plus que les étudiants canadiens, tandis que les étudiants étrangers de cycles supérieurs paieront 184,0 % de plus.

La hausse du nombre d'étudiants étrangers et les droits de scolarité plus élevés qu'ils paient comparativement aux étudiants canadiens ont contribué à la hausse de la part des revenus générés par les droits de scolarité des universités canadiennes par rapport au financement provincial. Selon l'[Enquête sur l'information financière des universités](#), la proportion des revenus provenant des droits de scolarité est passée de 21,5 % à 28,8 % de 2010-2011 à 2020-2021, tandis que le financement provincial a diminué, passant de 41,5 % à 32,5 %. Selon des estimations provisoires de la même source, les droits de scolarité payés par les étudiants étrangers représentaient 37 % de l'ensemble des droits de scolarité perçus par les universités canadiennes en 2019-2020. Cette tendance pourrait être liée au passage progressif vers une plus grande dépendance aux droits de scolarité des étudiants étrangers.

Note aux lecteurs

Les données figurant dans la présente diffusion ont été recueillies dans le cadre de l'enquête annuelle Frais de scolarité et de subsistance (FSS) des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades. Cette enquête couvre tous les établissements publics qui décernent des grades (universités et collèges) au Canada, c'est-à-dire ceux qui offrent des programmes menant à l'obtention d'un diplôme selon la définition du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : baccalauréats, baccalauréats en études appliquées, maîtrises en études appliquées, maîtrises et doctorats. Ces grades sont le plus souvent offerts par des universités, mais ils peuvent aussi être offerts par des collèges. Les étudiants canadiens, y compris les citoyens canadiens et les résidents permanents, sont déclarés séparément des étudiants étrangers.

L'enquête FSS a été menée de mai à juillet 2022 et portait sur l'année universitaire 2022-2023. Les données pour 2022-2023 sont provisoires. Toute modification requise sera effectuée pour la diffusion des données de 2023-2024, lorsque les données de 2022-2023 seront définitives.

Bien que les hausses des droits de scolarité soient en général assujetties aux politiques provinciales, certains programmes peuvent être exemptés de ces politiques, ce qui peut se traduire par des augmentations supérieures aux limites provinciales. Les moyennes des droits de scolarité peuvent varier d'une année à l'autre à la suite de modifications apportées à la structure des programmes et à leurs droits de scolarité.

Les moyennes nationales et provinciales des droits de scolarité sont pondérées à l'aide des données sur les effectifs de 2019-2020 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Les mêmes effectifs sont utilisés pour la pondération des deux années universitaires (2021-2022 et 2022-2023), ce qui permet ainsi de ne considérer que les fluctuations observées dans les droits de scolarité. Lorsque le nombre d'étudiants inscrits dans un programme donné n'est pas connu, ce programme est exclu du calcul des moyennes.

Les programmes de maîtrise en administration des affaires ont été exclus du calcul des moyennes pondérées nationales et provinciales de façon à éliminer les répercussions des coûts plus élevés de ces programmes sur la moyenne globale des droits de scolarité. Les programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire offerts par les hôpitaux universitaires et les établissements semblables pouvant mener à une attestation dans un domaine spécialisé ont également été exclus.

Toute comparaison historique à long terme doit être effectuée avec prudence étant donné que la répartition des effectifs dans les différents programmes d'études peut varier d'une période à l'autre.

Les chiffres sur les effectifs sont tirés du Système d'information sur les étudiants postsecondaires de 2019-2020.

Les domaines d'études sont adaptés de la Classification des programmes d'enseignement de 2016, la norme de Statistique Canada pour la classification des programmes d'enseignement.

Les données contenues dans ce communiqué ne tiennent pas compte de l'aide financière ou des crédits d'impôt accordés aux étudiants.

Tableaux disponibles : [37-10-0003-01](#) à [37-10-0006-01](#) , [37-10-0045-01](#), [37-10-0046-01](#), [37-10-0120-01](#), [37-10-0121-01](#) et [37-10-0222-01](#) à [37-10-0226-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3123](#).

Pour examiner davantage les droits de scolarité de 2022-2023 pour les programmes menant à un grade dans un format visuel, consultez l'outil complet de visualisation des données « [Tableau de bord de l'éducation des étudiants du primaire au niveau postsecondaire : inscriptions, sanctions d'études et droits de scolarité](#) ».

Ce nouvel outil complet de visualisation des données combine l'information provenant de trois enquêtes : Frais de scolarité et frais de subsistance, l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire et le Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Chaque enquête est publiée séparément et l'information fournie comprend les droits de scolarité, un aperçu du nombre total d'inscriptions et de diplômés, les caractéristiques des étudiants et des programmes et des détails sur les nouvelles inscriptions selon le genre, le groupe d'âge et le statut d'étudiant. Les diffusions des deux autres enquêtes sont prévues plus tard cette année.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).